



**INTERVENTION A LA CONFERENCE ECONOMIQUE MEDITERRANEENNE
UNION POUR LA MEDITERRANEE
TUNIS 17-09-13**

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier de votre accueil et de votre présence vous qui venez de tout le bassin méditerranéen. Je tiens à remercier vivement le gouvernement tunisien pour son invitation et je remercie le Secrétariat Général de l'UPM pour son organisation.

En tant que Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, j'ai souhaité donner un sens nouveau à la modernisation de l'action publique française : en repensant globalement les enjeux de l'intervention publique sur notre territoire, en clarifiant les compétences de chacun au plus près des exigences de nos habitants en fonction des spécificités de chaque territoire.

Car l'action publique est un tout. Si les citoyens font bien la différence entre l'action de l'Etat et celles des collectivités, c'est bien l'efficacité de l'action publique prise dans son ensemble qui est importante.

C'est cette idée qui donne sa force aux trois textes du projet de loi de décentralisation que je défends actuellement au Parlement et que j'aimerais vous présenter :

- Le premier de ces textes, qui sera adopté définitivement à la fin du mois d'octobre, ne vise pas seulement à asseoir des métropoles fortes sur la scène européenne ou mondiale. Il met aussi en place les principes et les **outils de la modernisation de l'action publique**. C'est en particulier le cas des Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP), entre les collectivités et avec l'Etat pour rendre, dans chaque région, l'action publique locale plus rapide et plus efficace. Il garantit par ailleurs la diffusion des initiatives et de la croissance sur l'ensemble du territoire, au delà du territoire des seules métropoles.
- Le second texte porte sur la **mobilisation des régions pour la croissance et pour l'emploi**. Il conforte en même temps le département en matière de solidarités territoriales. Les départements participeront plus encore à la cohésion sociale.
- Le troisième texte comporte de nombreuses dispositions en matière d'information des citoyens et de transparence de la décision publique (un sujet qui se renouvelle aussi dans les relations internationales), et renforcera par ailleurs les outils de **l'action extérieure des collectivités**.

Comme vous le constatez, aller bout de la logique des premières lois de décentralisation en France, de 1982, ce n'est pas seulement transférer et décentraliser, y compris au profit de nouvelles entités : c'est d'abord tirer toutes les conséquences de 30 ans de libertés locales qui ont montré la maturité et la capacité des collectivités à développer les territoires.

Pour cela, nous avons fait un choix : nous appuyer sur la libre administration, faire confiance aux collectivités pour redéfinir leurs politiques publiques, clarifier leurs méthodes et faire émerger des solutions nouvelles.

Cette liberté, cette confiance et donc cette créativité est un levier essentiel en matière de développement local, de démocratisation et de lutte contre les inégalités territoriales. Et ce, quelque soient les politiques publiques concernées ; a fortiori celles définies comme prioritaires par l'Etat.

Permettez-moi de préciser certaines dimensions de ces projets de loi qui nous concernent particulièrement ici. Je me tiendrai à votre disposition lors de la séance de questions pour en approfondir certaines si vous le souhaitez.

En matière de développement économique : les objectifs que nous poursuivons visent à mieux coordonner les initiatives portées par les collectivités mais également avec les initiatives portées par l'Etat. Ainsi, la région sera garante de la cohérence des actions publiques en matière de développement économique du territoire.

En matière de formation professionnelle et d'emploi : l'objectif du projet de loi est, principalement, la clarification des responsabilités de chacun. L'enchevêtrement des compétences des différents acteurs en matière de formation professionnelle nuit à l'efficacité d'ensemble de cette politique.

Le projet de loi prévoit en conséquence de confier notamment aux régions :

- la coordination de l'achat des formations collectives de Pôle Emploi, agence nationale française pour l'emploi. Cela permettra une mutualisation des moyens, des économies d'échelle et un recentrage de chaque acteur autour de ses missions respectives ;
- l'habilitation des organismes assurant un accompagnement personnalisé des personnes les plus en difficulté (jeunes et adultes rencontrant des difficultés particulières).

Les instances relatives à la formation professionnelle et à l'emploi sont simplifiées. Ainsi :

- le conseil national de l'emploi et le conseil national de la formation tout au long de la vie sont fusionnés ;
- les comités de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle voient leurs missions enrichies, pour une meilleure coordination de tous les acteurs sur un même territoire (Etat, régions, missions locales, Pôle emploi).

En matière d'apprentissage : le projet de loi vise à accroître l'efficacité de l'action publique locale en matière d'apprentissage, en clarifiant les compétences de l'Etat et des régions, et afin de faciliter l'insertion jeunes apprentis sur le marché du travail. Les éventuels doublons entre la politique nationale et les politiques régionales sont donc supprimées.

En matière d'orientation : en désignant la région comme autorité organisatrice du service public de l'orientation, hors établissements scolaires, le projet de loi : d'une part, améliore la qualité du service rendu pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail, en lien avec les compétences des régions en matière de formation professionnelle et de développement économique, et, d'autre part, recentre l'Etat sur la définition de la politique nationale de l'orientation des élèves et des étudiants.

Plus largement, parallèlement à l'ensemble des choix que nous avons fait, nous avons également ouvert la voie à une réforme de la fiscalité locale, à une refonte des **mécanismes de financement des collectivités**, et à une intensification des dispositifs de réduction des écarts de richesse entre collectivités, ce qu'on appelle en France, la péréquation.

En effet, il leur a été demandé de participer au redressement des comptes publics par un effort de réduction de 1,5 milliards d'euros par an sur les dotations de l'Etat, entre 2014 et 2015. Un tel effort impose donc que soit revu l'ensemble des relations entre l'Etat et les collectivités, dans le cadre d'une gouvernance rénovée.

Le dernier aspect de la réforme en cours que j'aimerais souligner est celui de **l'action internationale des collectivités**. En effet, la coopération décentralisée, la diplomatie des territoires, est devenue une réalité incontournable des collectivités françaises.

La coopération franco-tunisienne en est un très bon exemple : actuellement une vingtaine de villes tunisiennes entretiennent des relations de coopération avec cinq régions, cinq départements et une vingtaine de villes françaises dans différents domaines : développement économique, éducation, formation, patrimoine, social, jeunesse, sport, tourisme, etc.

La diplomatie des territoires illustre bien la pertinence de défendre globalement l'action publique, de la prendre dans son ensemble, tout en clarifiant les responsabilités de chacun. Appuyer ces échanges de savoir-faire entre nos collectivités territoriales, c'est également favoriser les processus de transition, d'approfondissement démocratique et de développement territorial de part et d'autre de la méditerranée.

En conclusion, et en parlant de méditerranée, permettez-moi de vous préciser que j'ai voulu orienter **l'action internationale de mon ministère en priorité vers le bassin méditerranéen**. Les évènements qui ont bouleversé la région ces dernières années, singulièrement en Tunisie, ont également bouleversé les relations entretenues entre la France et ses partenaires de la rive sud.

La récente visite d'Etat du Président de la République, François Hollande, a été un moment fort qui a permis d'exprimer « la confiance de la France dans la Tunisie nouvelle ». C'est également le message que je souhaitais vous transmettre et vous renouveler aujourd'hui, pour la Tunisie bien sûr mais pour tous les pays du sud, avenir du monde.

La France se tient aux côtés de l'ensemble de ses partenaires méditerranéens car la coopération régionale incarnée, notamment, par l'UPM, et à travers cette conférence, est un des leviers les plus pertinents pour permettre à la région de se renforcer.